



Contrat de travail non transmis et non signé

Par **mayounet**, le **09/03/2009** à **19:12**

Bonjour,

J'ai repris mon travail lundi pour ma municipalité.

J'occupe un poste d'adjoint d'animation en cdd successifs depuis 3 ans.

Mon contrat n'arrivant pas ,je téléphone à mon service et on me répond il va arriver et rien.

Cela fait donc une semaine que je travaille sans contrat que me conseillez vous de faire?

Je ne sais pas si celui ci peut être considéré comme en droit privé comme un cdi au bout de 48 heures de non transmission.

Merci de me répondre, j'en ai assez de me faire exploiter pour 750 euros par mois et à chaque cdd me demander si je suis au chômage ou pas.